



Le jeune homme est malheureusement décédé à l'âge de 23 ans.

© DR

## Une collecte pour des funérailles dignes

GENAPPE

Le président du CPAS de Genappe a décidé de faire appel à la générosité sur Facebook.

**A**u lendemain de Noël, Vincent Girboux, le président du CPAS de Genappe, a été sollicité par une famille de la localité. Une famille en situation financière délicate, et qui était confrontée à un souci difficile à gérer: un jeune homme de 23 ans, appartenant à cette famille mais domicilié à Charleroi, vient de décéder d'une tumeur au cerveau.

**L'objectif est de récolter 2500 euros pour lui offrir de vraies funérailles.**

À Charleroi, il n'a droit qu'à des "funérailles d'indigent" selon la loi. C'est-à-dire un enterrement plus que basique. Le défunt souhaitait reposer à Genappe, aux côtés d'un de ses neveux décédé très jeune de la même pathologie. Ce qui suppose un coût que la famille ne peut pas assumer, et le CPAS de Lothier ne peut pas légalement intervenir, même à titre exceptionnel, puisque le jeune homme était domicilié dans une autre localité...

Finalement, Vincent Girboux a imaginé une solution alternative, en accord avec la

famille: lancer un appel aux dons sur Facebook, en expliquant la situation et le souhait des proches. Une démarche qui n'était pas faite au nom du CPAS, mais en tant que personne occupant une fonction de confiance.

L'objectif était de collecter au moins 2500 euros sur un compte permettant de régler directement les factures, et il a été atteint dès vendredi midi. Les pompes funèbres Taburiaux ont également fait un geste (en offrant certains frais) et les dons devraient permettre de financer les funérailles et l'octroi d'une concession de 25 ans. S'il reste un solde, il servira pour l'acquisition d'une pierre tombale. "C'est une collecte de fonds qui a trouvé un écho important dans la population, à Genappe mais aussi dans la région, indiquait vendredi Vincent Girboux. La famille remercie tous ceux qui ont fait un geste: elle est profondément touchée. C'est une expérience qui m'a fait réfléchir, peut-être à la création d'une petite association pour aider dans ce genre de cas difficiles. Il faudrait aussi, à plus long terme, un travail parlementaire pour revoir la loi sur les enterrements d'indigents."

V.F.

## Cocaïne et fausse identité : deux ans de prison !

RIXENSART

Un prévenu avait été intercepté par la police en possession de drogue près de la gare.

**L**e 9 juillet 2019, une patrouille de la zone de police de la Mazérine a contrôlé le conducteur d'une voiture qui se trouvait à proximité de la gare, aux environs de minuit. L'homme a présenté une carte d'identité française qui était manifestement fausse. Ce qui n'a pas échappé aux agents, qui ont alors fouillé le véhicule.

Ils ont retrouvé huit boulettes de cocaïne dissimulées sous la colonne de direction, un coup-de-poing américain, ainsi qu'une somme de plus de 800 euros. Gandhi A. a indiqué qu'il avait effectivement présenté une fausse carte d'identité, parce qu'il était sous le coup de mesures probatoires et voulait éviter d'être identifié.

Présenté à une juge d'instruction, il a affirmé qu'il n'était pas à Rixensart pour vendre de la drogue: il avait de la cocaïne et de l'argent parce qu'il avait braqué un dealer dans les environs de la gare du Midi, à Bruxelles. La magistrate lui a fait remarquer qu'il risquait davantage encore pour vol avec violence que pour trafic de stupéfiants.

L'homme a alors changé

de version. Les stupéfiants, il s'agissait de sa consommation personnelle et l'argent, c'était la pension alimentaire qu'il apportait justement à la mère de son fils, qui habite en Brabant wallon. Il avait justement reçu de l'argent en cash de sa sœur, qui est la fille du nouveau président du Congo. C'est pour cela aussi que les enquêteurs ont trouvé plus de 1500 euros en liquide chez lui, alors qu'il ne dispose d'aucun revenu officiel.

Apporter une pension alimentaire depuis Bruxelles, à

minuit, en passant en plus par Rixensart alors que la mère de son enfant habite à Wavre, la version n'a pas été jugée très crédible par le tribunal.

Dans le jugement qui vient d'être rendu, la présidente remarque aussi que la signature apposée au bas de la déclaration écrite de la sœur du prévenu n'est pas la même que celle qui se trouve sur la copie de la carte d'identité fournie à l'appui de ses dires...

Vu ses antécédents, Gandhi A. écope de deux ans de prison, d'une amende de 8000 euros assortie d'un sursis, et 2300 euros lui sont confisqués.

V.F.



Huit colonnes de cocaïne sous la colonne de direction. © REPORTERS

**Scholders**  
— Maison fondée en 1936 —  
Bijoutier - Joaillier - Horloger  
Un nom, un renom, une tradition

**Bijoux de première qualité en or 18 carats, sertis de pierres précieuses.**  
Chaque bijou est accompagné de son certificat d'authenticité.  
Nos prix sont très avantageux, à voir en vitrine.

**Remise de -30% avant prochaine ouverture de notre nouveau magasin en février 2020 à défalquer sur les prix affichés**

Ouvert de 10h à 12h30 et de 13h30 à 18h30 - Fermé Dimanche et Lundi  
Chée de Bruxelles, 546 - 1410 Waterloo (Joli Bois) - 02 354 76 63

OUVERT LE  
DIMANCHE 22  
& LE LUNDI 23  
DÉCEMBRE

OUVERT LE  
DIMANCHE 29  
& LE LUNDI 30  
DÉCEMBRE